

LE

DOMAINE ORDINAIRE DE LYONNAIS

AU COMMENCEMENT DU XVI^e SIÈCLE,

OU

NOTICE ANALYTIQUE DES COMPTES DOMANIAUX

Pendant les années 1523 à 1526 (1).

7^o *Sceaux et écritures.* Le revenu des différents sceaux et des greffes n'est pas en rapport avec l'importance et l'étendue de la juridiction royale ; le receveur a porté 730 liv. 6 s. (A.), 70 liv. 6 s. (B), 50 liv. 10 s. (C). Cette disproportion qui se remarque entre la première somme et les deux autres quantités, cette nullité dans les ressources judiciaires si productives à une époque fort processive, ont pour causes principales les érections en office et les engagements. D'après le registre domanial, la ferme du greffe du Bailliage de Mâcon et Sénéchaussée de Lyon, avait été vendue, sous grâce de rachat, à Pierre Formillon, Jacques Gaultier, Lambert Pourret et Clément Bérault (2) notaires, moyennant le prix de 8,000 liv. (128,000 fr.) : La ferme des sceaux aux actes (c'est-à-dire aux jugements) de la même juridiction fut érigée en office en faveur de Pierre Cholet qui compta 6,000 liv. et prit possession le 29 juin 1524 (3) ; avant cette érection, la ferme donnait un revenu de 670 liv. (A). La ferme des sceaux aux contrats

(1) Voir la précédente livraison de la *Revue du Lyonnais*.

(2) Clément Bérault, dit Amyot, conseiller de ville en 1531.

(3) Suivant les Lettres patentes données à Blois, le 19 déc. 1523, re-produites *in extenso* au commencement du compte B. L'ordonnance royale de 1521 qui érigeait tous les greffes en office ne fut pas exécutée rigoureusement.